

Le recrutement des agents contractuels de droit public

Les modèles de contrats sont disponibles sur le site internet du CDG 41 : <https://www.cdg-41.org/modeles-dactes/>

Les contrats doivent être transmis à votre gestionnaire de portefeuille pour mise à jour du dossier de vos agents (transmission par mail ou courrier)

Recrutement sur emploi non permanent

Code Général de la Fonction Publique	Motif	Durée du contrat	Emplois concernés	Délibération	Déclaration de vacance	Offre	Prime de précarité si contrat d'une durée < 1 an et sous réserve des autres conditions
Article L 332-23-1°	Accroissement temporaire d'activité	Maximum 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs	Catégories A, B, C	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> 1 an ou si besoin	<input checked="" type="checkbox"/>
Article L 332-23-2°	Accroissement saisonnier d'activité	Maximum 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> si besoin	
Article L 332-24	Contrat de projet	Dépend de la durée du projet à mener : minimum 1 an dans la limite de 6 ans.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Recrutement sur emploi permanent

Code Général de la Fonction Publique	Motif	Durée du contrat	Emplois concernés	Délibération	Déclaration de vacance	Offre	Prime de précarité si contrat d'une durée < 1 an et sous réserve des autres conditions
Article L 332-13	Remplacement d'un agent fonctionnaire ou contractuel momentanément indisponible, dans les cas suivants : - à temps partiel - en détachement de courte durée (maximum 6 mois) - en disponibilité d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales de courte durée (maximum 6 mois) - en détachement pour stage ou période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois - en congé maladie (CMO, CLM, CLD, CITIS) - en congé parental, de présence parentale ou tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la FPT	Durée égale à la durée d'indisponibilité de l'agent remplacé. Le contrat peut prendre effet avant cette date mais ne peut perdurer après.	Catégories A, B, C	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> sauf urgence	<input checked="" type="checkbox"/> si besoin	<input checked="" type="checkbox"/>
Article L 332-14	Vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Durée maximale d'un an Renouvelable 1 seule fois si la nouvelle procédure de recrutement n'a pas abouti		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recrutement sur emploi permanent

Code Général de la Fonction Publique	Motif	Durée du contrat	Emplois concernés	Délibération	Déclaration de vacance	Offre	Prime de précarité si contrat d'une durée < 1 an et sous réserve des autres conditions
Article L 332-8-1	Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.	Maximum 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans.	Catégories A, B, C	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Article L 332-8-2°	Lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Article L 332-8-3°	Pour les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois.	A l'issue de 6 années de services publics contractuels, le renouvellement s'effectue obligatoirement en CDI <u>à condition que le dernier contrat relève d'un des motifs relevant de l'article 332-8.</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recrutement sur emploi permanent

Code Général de la Fonction Publique	Motif	Durée du contrat	Emplois concernés	Délibération	Déclaration de vacance	Offre	Prime de précarité si contrat d'une durée < 1 an et sous réserve des autres conditions
Article L 332-8-4°	Pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants, pendant une période de 3 ans suivant leur création, prolongée le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leur conseil municipal suivant cette même création, pour tous les emplois.	Maximum 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans. A l'issue de 6 années de services publics contractuels, le renouvellement s'effectue obligatoirement en CDI <u>à condition que le dernier contrat relève d'un des motifs relevant de l'article 332-8</u>	Catégories A, B, C	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Article L 332-8-5°	Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Article L 332-8-6°	Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou suppression d'un service public.			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Article L 332-8-7°	Emploi permanent de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2000 habitants			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recrutement sur emploi permanent

Code Général de la Fonction Publique	Motif	Durée du contrat	Emplois concernés	Délibération	Déclaration de vacance	Offre	Prime de précarité si contrat d'une durée < 1 an et sous réserve des autres conditions
Article L 352-4, 5 et 6	Recrutement d'agents reconnus travailleurs handicapés selon l'article L 512-13 du code du travail.	1 an renouvelable une fois A l'issue titularisation	Catégories A, B, C	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Article L 326-10 à 326-19	PACTE : recrutement de jeunes gens de 16 ans à 25 ans révolus non diplômés ou sans qualification	Durée comprise entre 1 et 2 ans renouvelable dans la limite de 1 an quand le bénéficiaire du contrat n'a pas obtenu la qualification, le titre ou le diplôme prévu dans le contrat.	Catégorie C	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Article L 343-1 à 343-3	Emplois de direction	Durée fixée librement	Emplois de direction : -DGS et DGAS des départements et régions -DGS, DGAS et DGST des communes et EPCI à fiscalité propre -Directeur général des Etablissement listés dans le décret du 6 mai 1988	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Article L 333-8 à 333-11	Collaborateur de cabinet des autorités territoriales	Durée du mandat de l'autorité territoriale	Collaborateurs de cabinet	<input checked="" type="checkbox"/>			
Article L 333-12	Collaborateur de groupe d'élus	3 ans renouvelables dans la limite du mandat de l'Assemblée	Collaborateurs de groupe d'élus	<input checked="" type="checkbox"/>			

Pôle Conseil et Accompagnement Statutaire Conseil en organisation

VOS GESTIONNAIRES

Madame Sonia SOUILLE-CHESNEAU
(Gestionnaire 1 – portefeuille de Ambloy à Millançay)
Téléphone : 02 54 56 28 60
Mail : gestionnaire1@cdg41.org

Madame Amélie BOUVET-PLANCHET
(Gestionnaire 2 – portefeuille de Moisy à St-Lubin-en-Vergonnois)
Téléphone : 02 54 56 28 54
Mail gestionnaire2@cdg41.org

Madame Nathalie MILLE
(Gestionnaire 3 – portefeuille de St-Marc-du-Cor à Yvoy-le-Marron)
Téléphone : 02 54 56 28 58
Mail : gestionnaire3@cdg41.org

Madame Virginie EVE-CROUZET
Directrice du Pôle Conseil et Accompagnement statutaire - Conseil en organisation
Téléphone : 02 54 56 68 54
Mail : v.eve-crouzet@cdg41.org